

## MODALITES SUPER LIVRE ENCHANTE 5€ REMBOURSES

### 5€ remboursés pour l'achat d'un Super Livre Enchanté

Pour bénéficier de cette offre et obtenir votre remboursement, suivez les étapes suivantes :

① **Achetez un Super livre enchanté avant le 31 décembre 2015.**

② **Connectez-vous sur le site internet [www.vtech-jouets.com](http://www.vtech-jouets.com) rubrique PROMOTIONS (puis « Autres promotions et remboursements »)**

- Cliquez sur ME FAIRE REMBOURSER de l'offre dédiée
- complétez votre formulaire de participation
- imprimez-le

\* Pour les personnes ne disposant pas d'Internet : inscrivez sur papier libre vos coordonnées complètes.

③ **Collez sur ce formulaire de participation (préalablement imprimé) ou joignez à votre papier libre :**

- une photocopie de votre ticket de caisse, en entourant la date d'achat et le prix du produit acheté\*\*\*
- l'original du code barre découpé sur la boîte
- Un IBAN BIC

\*\*\* Pour les achats sur Internet, joignez à votre dossier un email de confirmation de commande ou un récapitulatif de commande laissant apparaître une date d'achat avant le 31/12/2015 ainsi que votre bordereau de livraison et renvoyez le tout dans les 10 jours suivant la livraison.

④ **Renvoyez le tout** sous pli suffisamment affranchi dans les 10 jours suivant votre achat/ou livraison (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Custom Promo n° 16605  
OFFRE 5€ REMBOURSES SUPER LIVRE ENCHANTE  
13102 Rousset CEDEX**

⑤ **Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 6 à 8 semaines environ** à compter de la réception de votre courrier conforme

⑥ **Vous pourrez suivre l'état de traitement de votre demande sur la page de l'offre grâce à votre numéro de participation.**

Si vous n'avez pas accès à internet,  
contactez notre service consommateur au **0820 06 3000** (0.12€/min)  
et rappelez la référence de l'opération 15926

Toute demande envoyée au delà des 10 jours suivant la date d'achat/ou livraison, illisible ou incomplète sera considérée comme nulle. Offre limitée à la France métropolitaine, non cumulable avec d'autres opérations en cours. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre.